

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat |
| Herausgeber: | Société de communication de l'habitat social |
| Band: | 82 (2010) |
| Heft: | 4 |
| Artikel: | Interview avec David Stickelberger, secrétaire général de Swissolar |
| Autor: | Omoregie, Rebecca / Stickelberger, David |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-145036 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



David Stickelberger

Les énergies solaires thermique et photovoltaïque ne jouent encore qu'un rôle marginal sur le marché suisse de l'énergie. Mais le potentiel de cette source d'énergie est énorme. Ne manque plus qu'un réel soutien politique pour en promouvoir l'exploitation...

INTERVIEW

HABITATION DÉCEMBRE 2010

David Stickelberger, vous êtes le secrétaire général de Swissolar. Que fait votre association au juste?

Swissolar regroupe toute une série de professionnels et de spécialistes de l'énergie solaire. Parmi ses 250 membres actuels, on trouve aussi des entreprises publiques d'électricité, des instituts de recherche et d'autres associations intéressées par le sujet. Notre but est de promouvoir l'utilisation de l'énergie solaire en général, sachant que les potentiels à long terme sont énormes. A moyen terme, nous nous sommes fixé un objectif très simple: d'ici à 2020, nous voulons qu'en Suisse on ait installé un mètre carré par habitant de capteurs solaires pour la production de chaleur et un mètre carré par habitant de cellules photovoltaïques pour la production d'électricité.

Quelle serait donc la part de nos besoins en production de chaleur et d'électricité que nous pourrions couvrir grâce au soleil?

Rien qu'en considérant le potentiel disponible sur les immeubles existants, on pourrait produire environ 30% de l'électricité en Suisse grâce au photovoltaïque. La production de chaleur est plus difficile à chiffrer, car elle dépend du besoin. Pour autant que les bâtiments soient isolés correctement, nous devrions pouvoir couvrir environ la moitié des besoins en eau chaude et en chauffage grâce à l'énergie solaire.

Mais pour le moment, nous ne couvrons que 0,4% des besoins en chaleur et à peine 0,04% des besoins en électricité avec le solaire. Soit presque rien.

Cela va prendre du temps, mais avec les taux de croissance de ces dernières années dans la branche, nous pouvons atteindre nos objectifs. Selon nos calculs, nous pourrions produire en 2030 déjà 12% de l'électricité grâce à l'énergie solaire.

Que faut-il donc faire pour y arriver?

Pour commencer, il faudrait de bonnes conditions cadre au niveau politique. On ne tient malheureusement pas compte des coûts réels de la mise à disposition de l'énergie: l'énergie fossile, par exemple, est trop bon marché, car extraction, transport et dommages à l'environnement ne sont pas pris en compte dans le prix. Il faut donc commencer par soutenir financièrement la production d'énergie solaire.

Quelle doit être la nature de ce soutien financier?

Pour le photovoltaïque, la mesure la plus efficace est la rétribution à prix coûtant (RPC). Durant une période déterminée, en général entre 20 et 25 ans, chaque kWh d'électricité produite est rétribué afin de soutenir l'exploitation de l'installation. L'avantage par rapport à une aide de départ importante à l'investissement réside dans le fait que la RPC incite au bon entretien de l'installation. Il est important que le tarif des nouvelles installations baisse

d'année en année, car notre but est clair: nous visons la parité de réseau, dans laquelle l'électricité solaire n'est pas plus chère que l'électricité conventionnelle.

Vous prédez même qu'un jour l'électricité solaire produite sur nos toits sera moins chère que l'électricité conventionnelle.

Comment est-ce possible?

De nos jours, l'électricité produite dans de grandes installations solaires coûte encore environ 50 centimes par kWh, alors que le prix du courant conventionnel avoisine les 20 centimes par kWh. Mais les courbes d'évolution des prix suivent des pentes contraires: le prix du courant conventionnel augmente régulièrement, parce que l'industrie électrique doit investir dans les réseaux et qu'elle dépend du réseau européen et des centrales électriques fossiles. Par contre, le prix de l'électricité solaire diminue en moyenne chaque année de 10%. Un simple calcul permet de constater que les deux courbes vont se croiser en 2020 déjà.

Que demandez-vous donc?

La rétribution à prix coûtant existe déjà.

Contrairement à l'Allemagne, la Suisse ne procède que très parcimonieusement à la RPC, en plafonnant la subvention. On s'est dit, allez, on va faire un petit effort pour le photovoltaïque, mais pas trop, sinon ça risque de coûter trop cher. Il en est résulté une bien malheureuse situation...

... avec énormément de projets bloqués dans le pipeline!

Oui, au moins 5000 projets sont en attente. Du coup, le Parlement a décidé de distribuer encore quelques miettes. Mais ce qui manque vraiment, c'est une incitation continue au lieu de ce misérable «stop and go» afin que les investisseurs puissent anticiper le moment où des moyens seront mis à disposition, en toute connaissance du rythme de la baisse prévisible des tarifs.

Qu'en est-il de la promotion pour les capteurs solaires?

On ne peut guère appliquer le modèle des kWh produits avec les capteurs solaires, car ces installations produisent le plus souvent de la chaleur pour la consommation privée. Dans ce cas, des subventions uniques à l'investissement ont déjà fait leurs preuves.

Tous les cantons suisses octroient déjà des subventions de ce genre, non?

Oui, c'est un succès de l'affectation partielle de la taxe sur le CO₂. Les montants des subventions couvrent en moyenne à peu près 20% des coûts d'investissement, mais ces montants varient considérablement selon les cantons. A quoi s'ajoutent encore les possibilités de déductions fiscales qu'octroient la majorité des cantons. En tenant compte de ces déductions, on arrive en moyenne



à 30-40% des coûts de l'installation. Le problème, c'est qu'en comparaison internationale, le prix du mazout est encore très bas en Suisse, ce qui ne favorise pas le passage du fossile au renouvelable. La loi sur le CO₂ permettrait en fait d'augmenter la taxe sur le CO₂ ...ce qui serait absolument nécessaire de notre point de vue, si nous voulons atteindre nos objectifs climatiques.

Que peut-on encore faire, en plus du soutien financier, pour favoriser une plus large utilisation de l'énergie solaire?

On peut agir au niveau des permis de construire. Les paysans sont de bons exemples en ce qui concerne les installations solaires, parce qu'ils disposent de grandes toitures sans ombres et du savoir-faire manuel nécessaire. Mais ils rencontrent trop souvent des problèmes pour obtenir un permis de construire, car leurs exploitations ne sont pas situées en zone constructible. Dans les centres urbains et les villages, c'est encore pire. Quand un propriétaire pose une installation solaire sur un toit, la valeur d'assurance de sa maison augmente, il doit payer une cote immobilière plus élevée et les frais d'évacuation des eaux usées augmentent également. Qui plus est, les personnes autorisées à monter et démonter des installations solaires sont triées sur le volet avec un perfectionnisme typiquement suisse – avec les lourdeurs bureaucratiques qui en découlent.

Est-ce que les services de protection des monuments font parfois obstacle à l'énergie solaire?

Oui, les bâtiments protégés ou répertoriés donnent toujours lieu à de longues discussions. Mais ça bouge enfin et l'on ne peut plus dire que la protection des monuments bloque systématiquement les choses. En principe, on devrait pouvoir poser une installation solaire sur n'importe quel bâtiment. Il faut évidemment tenir compte de toutes les exigences, parfois élevées, de certains immeubles, mais en ce qui concerne les capteurs solaires, on est aujourd'hui très souple, que ce soit au niveau de la couleur, de la structure ou du placement, et l'on peut s'adapter aux circonstances les plus délicates.

Qu'en pensent les architectes?

Les architectes ont longtemps ignoré la question. Mais cela ne concerne pas seulement l'énergie solaire, cela touche en fait un peu à tout ce qui a trait à la technique du bâtiment en général. Mais c'est aussi en train de changer et de plus en plus souvent, les architectes envisagent le solaire comme une nouvelle opportunité constructive. Mais on devra encore renforcer à l'avenir le dialogue entre architectes, chercheurs et producteurs.

Percevez-vous aussi un certain scepticisme du côté des maîtres d'ouvrage?

Cela fait aussi partie de nos tâches: surmonter les réticences et informer les gens sur les réelles possibilités disponibles. Les gens ont en général confiance, mais nous devons veiller à ce que la qualité des installations reste élevée. Car la croissance rapide du marché ne peut être soutenue que par de bons professionnels, et c'est la raison pour laquelle les questions de formation et de formation continue sont vitales. En matière d'assurance qualité, nous avons d'ailleurs mis sur pied un organe de médiation qui intervient en cas de problèmes entre maître d'ouvrage et fournisseur.

Est-ce que l'on peut en toute bonne conscience recommander une installation solaire à une coopérative d'habitation qui souhaite construire à bon marché?

Si elle calcule à long terme, oui! Les coopératives d'habitation sont même en meilleure position que les maîtres d'ouvrage commerciaux, car elles veulent vraiment construire dans l'intérêt de leurs sociétaires. C'est donc une bonne solution pour elles, car si les loyers augmentent un tout petit peu, les charges diminuent considérablement. Il faut toutefois compter avec des durées d'amortissement de dix à quinze ans.

Est-ce que les coopératives d'habitation sont plus favorables à l'énergie solaire que d'autres maîtres d'ouvrage?

En ce qui concerne le solaire thermique pour les immeubles, on peut dire que les coopératives d'habitation font partie des pionniers et jouent un rôle de modèle pour d'autres maîtres d'ouvrage.

Quels conseils donnez-vous aux maîtres d'ouvrage qui envisagent de poser une installation solaire en cas de rénovation ou de nouvelle construction?

Tout d'abord, il faut savoir que les installations solaires thermiques sont les plus économiques de toutes les applications possibles de l'énergie solaire pour des petits immeubles. Contrairement à la villa, il y a toujours quelqu'un dans un immeuble d'habitation qui a besoin d'eau chaude. Pour bénéficier d'un bon ensoleillement, le toit ne doit pas forcément être orienté plein Sud, les côtés



Sud-Ouest et Sud-Est conviennent aussi. Mais quoi qu'il en soit, lorsqu'un immeuble subit une rénovation complète, toit compris, c'est le moment idéal pour y poser une installation solaire.

Peut-on installer des capteurs solaires sur n'importe quel toit?

Presque sur tous les toits, oui. Le seul problème, c'est quand la toiture est truffée de lucarnes et de cheminées; alors si on rénove le toit, autant en profiter pour les déplacer du côté Nord. En ce qui concerne la surface utile, on peut en faire une bonne approximation en calculant un mètre carré de surface de capteurs par habitant. En comptant serré, on couvre environ 30% du besoin total en eau chaude, mais si on compte large, on peut sans autre couvrir 60-70% des besoins en eau chaude avec le soleil. Il faut en outre environ 80 litres par mètre carré de capteurs dans l'accumulateur qui remplace le boiler conventionnel.

Cela pourrait poser des problèmes de place, non?

C'est vrai que dans les anciennes maisons ce n'est pas toujours facile, mais on y arrive avec un peu de bonne volonté. L'accumulateur doit se tenir à la verticale à cause de la stratification des couches de températures, mais on peut très bien relier plusieurs petits accumulateurs en série. Et si la taille de l'accumulateur pose problème pour l'installation dans une cave, on peut très bien l'assembler sur place.

Quels progrès technologiques va-t-on encore faire ces prochaines années?

L'une des tendances sera l'intégration des installations solaires dans les enveloppes des bâtiments. Du côté de la production, on travaille sur de nouvelles idées de stockage de l'énergie, car les accumulateurs prennent beaucoup de place. Il est théoriquement possible de chauffer un immeuble d'habitation uniquement avec des capteurs solaires, comme le prouve le projet de Jenni Energietechnik à Oberburg. Mais dans ce cas-là, on a carrément construit la maison autour d'un accumulateur géant. En ce qui concerne le photovoltaïque, il s'agit d'augmenter le rendement et de baisser coûts et consommation de matières. D'où mon appel aux politiciens: il est impératif qu'ils soutiennent ce développement, car l'énergie solaire devient de plus en plus incontournable. Elle constitue un pilier fondamental de notre approvisionnement énergétique futur. Et l'utilisation la plus large possible de l'énergie solaire en constitue la meilleure promotion.

Texte: **Rebecca Omoregie**

Adaptation: **Patrick Cléménçon**

Pour en savoir plus, la rédaction vous recommande vivement de faire un bon petit séjour ensoleillé sur www.swissolar.ch